

Cote G aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de demande de dispense de consanguinité au 4e degré entre Pierre Augustin BAILLY et Marie Marguerite MOREL. Dressé à Morbier le 10 septembre 1745 par GINDRE, curé. La demande avait été faite par REYMONDET fils.

Présentation

Les images « 01 Dispense » à « 08 Dispense » sont de Roger Bailly Salins qui les a faites aux AD du Jura.

Résumé

Suppliant : Pierre Augustin BAILLY de la paroisse de Morbier, âgé de 23 ans

Suppliante : Marie Marguerite MOREL de la paroisse de Morbier, âgée de 21 ans

Ils ont fait un contrat de mariage chez MOREL, notaire, le 10 septembre 1745.

Témoins : Pierre François ROMANET de Morbier, laboureur y demeurant, âgé d'environ 40 ans, beau-frère de la suppliante. A signé.

Pierre BAILLY MAITRE de Morbier, laboureur y demeurant, âgé d'environ 35 ans, beau-frère du suppliant. A signé.

Hyacinthe CRETENET de Morbier, y demeurant, maître d'école âgé d'environ 45 ans, ni parent, ni allié, ni serviteur, ni domestique des suppliants. A témoigné que les suppliants sont parents au 4^e degré de consanguinité. A signé.

Philippe JOBEZ de Morbier, cordonnier y demeurant, âgé d'environ 42 ans, ni parent, ni allié, ni serviteur, ni domestique des suppliants. A signé *philippe Jobez*.

Souche		
Cille BAILLY et Clauda GIROD		
Degrez		
Jeanne CHEVASSU ¹	1	Jean BAILLY
Noë JOBEZ	2	Claude BAILLY
Marie Angelle JOBEZ	3	Pierre BAILLY
Marie Marguerite MOREL FOURIER	4	Pierre Augustin BAILLY
Suppliante		Suppliant

¹ A noter que, selon l'acte de baptême de Jeanne CHEVASSU, elle était fille de Clauda GIROD et de Philippe CHEVASSU. Clauda GIROD était veuve de Cille BAILLY qui serait décédé entre 1623 et 1625, selon mes recherches.